

C-2012-12-14

Date de publication : le 14 décembre 2012

<https://www.oatioasis.com/hqt/>

Tarifs de transport provisoires

Le 30 novembre dernier, la Régie de l'énergie a rendu la décision D-2012-164 déclarant provisoire pour l'année 2013 les tarifs de transport présentement en vigueur. Ces tarifs auront cours à compter du 1^{er} janvier 2013 et seront sujets à révision lors de la décision finale à venir de la Régie de l'énergie.

http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/Projets/168/Documents/R-3823-2012-A-0010-DEC-DEC-2012_12_03.pdf